



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire
et de la forêt

Paris, le jeudi 4 septembre 2014

Communiqué de presse

Arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne sur les programmes d'actions « nitrates »

Ségolène ROYAL et Stéphane Le FOLL prennent acte de la condamnation de la France par la Cour de justice de l'Union Européenne pour mauvaise application de la directive 91/676CEE dite directive « nitrates ». La Cour de justice a considéré que les programmes d'action qui s'appliquaient dans les zones vulnérables entre 2009 et 2012 étaient insuffisamment rigoureux au regard des exigences de la directive.

Cette condamnation porte donc sur une **ancienne génération de programmes d'action**. En effet, pour agir plus efficacement contre la pollution des rivières et des nappes due aux nitrates d'origine agricole, **la France a engagé en 2011 puis en 2013 une vaste réforme de son dispositif réglementaire « nitrates »** pour tenir compte des critiques de la Commission (1). **Cette réforme a été menée en concertation étroite avec la profession agricole, en s'appuyant sur une approche agronomique.**

La plupart des sujets soulevés dans le jugement de la Cour de Justice ont déjà été corrigés dans le nouveau dispositif (périodes d'interdiction d'épandage, précision de la réglementation, mode de calcul des capacités de stockage, normes de rejets d'azote pour les ruminants et les porcins).

Sur certains points sensibles (modalités de stockage des fumiers compacts au champ, épandage sur les sols en forte pente...), la France échangera avec la nouvelle Commission sur les évolutions attendues, en veillant à concilier performance économique des exploitations agricoles et respect des exigences environnementales.

(1) Les programmes d'action départementaux ont été remplacés par :

- un programme d'actions national qui fixe le socle réglementaire national, entré en vigueur le 1er novembre 2013, applicable sur l'ensemble des zones vulnérables françaises,
- des programmes d'actions régionaux qui complètent et renforcent le socle national de manière proportionnée et adaptée à chaque territoire, pour mieux prendre en compte les spécificités du territoire français. Ils entrent progressivement en vigueur.

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31

Service de presse de M Stéphane LE FOLL : 01 49 55 59 74



Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 4 novembre 2014

Ségolène Royal a mis au point avec les Préfets coordonnateurs de bassin et les Agences de l'eau une méthode d'adaptation à la réalité de terrain des zones vulnérables (nitrates)

- Bilan de la concertation sur la carte des zones vulnérables : Ségolène Royal a réuni le 3 novembre les Préfets coordonnateurs de bassin, en présence des agences de l'eau afin de faire un bilan des consultations sur l'extension des zones vulnérables aux nitrates, suite aux inquiétudes exprimées en milieu rural.
- A l'issue de cet échange, il a été décidé de finaliser de nouvelles propositions à transmettre à la Commission. L'adaptation du zonage à la réalité des situations dans les bassins porte sur :
 - la prise en compte des limites des bassins versant alimentant les masses d'eau superficielles ce qui évite de classer tout le territoire communal,
 - l'exclusion des erreurs ponctuelles relevées pendant la concertation.
- La question des pentes : les échanges se poursuivront avec la commission pour ajuster les plans d'actions, notamment sur la question des pentes et du stockage au champ des effluents d'élevage pailleux.
- Méthanisation : enfin, Ségolène Royal rappelle qu'il est prévu, dans la loi de transition énergétique, la généralisation du permis unique pour les installations de méthanisation, ce qui permettra de raccourcir les délais d'instruction de ces projets qui doivent se déployer sur le territoire grâce aux financements spécifiques mis en place.